

DAA n° 201402377

Voici les réponses aux questions :

**Question 26 :**

Au paragraphe 1.7 de la DAA, on précise que tous les proposants doivent être inscrits auprès d'Accès entreprises Canada avant de soumettre une proposition et doivent indiquer dans celle-ci leur NEA.

Pouvez-vous indiquer si un NEA est exigé pour tous les membres d'une coentreprise ou seulement pour le membre principal?

**Réponse 26 :**

Les exigences sont décrites dans le document de la DAA. Le proposant qui passera un contrat directement avec la SCHL est tenu de fournir un NEA au moment de soumettre la proposition; cependant, une Attestation de soumission doit être signée et présentée par chaque membre de la coentreprise.

**Question 27 :**

Combien y avait-il de fournisseurs pour la dernière DAA visant des services d'apprentissage et de perfectionnement?

**Réponse 27 :**

La SCHL a, à l'heure actuelle, un accord d'approvisionnement à l'égard des services d'apprentissage et de perfectionnement qui prend fin en novembre 2014. Une cinquantaine d'entreprises détiennent un accord d'approvisionnement relativement à ces services.

**Question 28 :**

Combien de fournisseurs prévoyez-vous accepter ou est-ce que tous les fournisseurs qui satisfont aux critères seront qualifiés?

**Réponse 28 :**

Chaque offre conforme qui obtient au moins la note de passage dans chaque catégorie donne lieu à un accord d'approvisionnement (AA). Ces offrants sont ceux qui obtiennent un AA.

**Question 29:**

Comment le travail a-t-il été réparti parmi les fournisseurs qualifiés dans le cadre de la dernière DAA? Quelle a été la distribution finale et quel est le montant total qui a été dépensé dans le cadre de la DAA précédente? Quelle est la valeur contractuelle moyenne des contrats conclus aux termes de la DAA?

**Réponse 29 :**

La répartition du travail se fonde sur les services de formation et de perfectionnement des fournisseurs. La valeur d'un contrat est fonction des exigences de chaque projet; par conséquent, aucune valeur contractuelle moyenne n'a été établie. La distribution et la valeur totale des contrats découlant la dernière DAA ne devaient pas dépasser 4 000 000,00 \$. Cette valeur est une valeur contractuelle estimative et non le montant réel de l'achat des services.

**Question 30 :**

À la page 13, au paragraphe 4.4, Compétences de l'offrant, alinéa b), on demande de fournir le curriculum vitae des principales ressources (maximum de 5). Devons-nous fournir simplement un échantillon des types de ressources disponibles, puisque nous disposons de plusieurs ressources dans différents secteurs d'activité situées d'un bout à l'autre du pays? Sans connaître les exigences ou l'emplacement du travail, il nous est difficile d'identifier la ressource qui serait affectée au travail. Souhaiteriez-vous voir un échantillon dans chaque domaine, c.-à-d. apprentissage et perfectionnement, RH et compétences fonctionnelles, TI, etc., provenant de différents emplacements ou uniquement simplement une sélection de notre liste?

**Réponse 30 :**

Vous devez fournir un maximum de 5 curriculum vitae des principales ressources, c.-à-d. de formateurs et d'animateurs, dans votre domaine d'expertise et votre spécialisation ou des personnes affectées au compte de la SCHL.

**Question 31 :**

À la page 14, paragraphe 4.5, Réponse à l'Énoncé des services, devons-nous supposer que de remplir le tableau figurant à l'annexe A satisfait aux exigences ou devons-nous également répondre aux questions présentées sous forme de liste à puces à la section 3 de la page 12? Cette section compte pour 10 points. Pouvez-vous fournir de plus amples détails sur la façon dont les points sont attribués dans cette section – p. ex., tableau par rapport à la liste à puces?

**Réponse 31 :**

Conformément au paragraphe 4.5 de la DAA, l'offre DOIT fournir des renseignements détaillés en fonction des spécifications données à la section 3, Énoncé des services couverts par cet AA. Les offrants doivent également remplir le tableau figurant à l'annexe A. Une note globale sera attribuée pour le critère d'évaluation *Réponse à l'Énoncé des services*.